

## POUR LA TITULARISATION DES CONTRACTUELS !

A plusieurs reprises ces derniers mois, la fédération avait interpellé le Ministère sur la lenteur et la résistance de nombre d'établissements dans la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi ANT du 12 mars 2012.

Le 7 janvier 2015 lors d'un comité de suivi du protocole ANT, les organisations syndicales de la FPH décidaient d'une démarche commune en direction du cabinet de la ministre Marisol Touraine s'alarmant du nombre ridicule de titularisations réalisées depuis le début de la loi ANT (environ 2000 stagiairisations pour seulement un millier de titularisations à ce jour sur 45000 potentielles).

Le 16 mars, le site "Circulaires.legifrance.gouv.fr" a mis en ligne une circulaire datée du 12 mars, signée de la ministre, laquelle demande aux établissements et aux ARS une accélération dans l'organisation des concours réservés.

Si FO prend acte de cette position qui peut permettre de débloquent certaines situations, ceci ne peut néanmoins masquer le fait que les établissements sont confrontés aux économies budgétaires décidées sous l'emprise du pacte de responsabilité<sup>1</sup>. Dans ces conditions, ils ne sont pas enclins à titulariser, quand par ailleurs les pouvoirs publics leur demandent de réduire la masse salariale, les contractuels constituant la première marge de manœuvre budgétaire.

Lundi dernier, la ministre de la fonction publique a annoncé la prolongation, jusqu'en mars 2018, du dispositif de titularisation qui devait s'achever le 13 mars 2016, ce qui implique une modification de la loi ANT.

Pour FO, c'est maintenant, sans attendre, que l'ensemble des agents contractuels doit être titularisé ; notre exigence c'est la disparition de l'emploi précaire.

Une raison de plus pour organiser et réussir la grève interprofessionnelle du 9 avril 2015 :

- ✚ Contre le pacte de responsabilité,
- ✚ Pour l'abandon du plan d'économies de 3 milliards imposé aux hôpitaux.

**Le secrétariat fédéral**

Paris, le 19 mars 2015

Fédération des Personnels  
des Services Publics et  
des Services de Santé  
Force Ouvrière

[www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org)  
[fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)  
[fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com)

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome  
75017 PARIS

<sup>1</sup> Plan d'économies de 3 milliards pour les hôpitaux annoncé le 4 février dernier par la ministre.